

constante dans tout le pays, il fait l'examen des effectifs militaires et civils. Il recommande des réductions de personnel, s'il estime qu'il y a double emploi.

M. HALES: Ce comité relève-t-il de votre ministère ou a-t-on recours aux services d'une organisation extérieure?

M. PEARKES: Il y a deux organes. Nous avons notre propre comité pour les effectifs militaires et il y a aussi un comité du service civil qui s'intéresse aux employés civils.

M. HALES: Le ministre n'estime-t-il pas un peu élevée pour les frais de vérification du ministère la somme d'un demi-million, ou de près d'un demi-million?

M. PEARKES: Si elle est élevée?

M. HALES: Oui.

M. PEARKES: C'est une chose très importante. Nous devons contrôler toutes les dépenses et nous essayons de les maintenir au plus bas niveau.

M. CHOWN: Les services d'inspection sont réduits de \$233,000 à \$10,000. Pourrait-on nous en donner l'explication?

Le PRÉSIDENT: Avons-nous terminé la section relative à l'administration du ministère?

M. CATHERS: Il s'agit d'administration du ministère.

Le PRÉSIDENT: Les services d'inspection viennent après.

M. HOWE: Nous en étions aux services professionnels et aux services spéciaux.

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plaît. Monsieur Chown, répéteriez-vous votre question?

M. CHOWN: Je constate à la page 309 que les dépenses afférentes aux services professionnels et aux services spéciaux ont été réduites cette année de \$237,000 à \$10,000. Je me demande si l'on peut nous expliquer ce changement? Remarquez bien que je suis ravi de cette réduction.

M. MILLER: Nous avons inscrit sous cette rubrique la somme de \$200,000 pour les honoraires à verser à l'occasion du tracé des plans du quartier général de la Défense. Cette année, lors du dernier examen des prévisions de dépenses, nous avons laissé tomber les \$200,000. Voilà pourquoi cet article des dépenses n'apparaît pas au budget.

M. CATHERS: Au sujet de la questions de M. Hales, j'aimerais à demander certains renseignements au ministre en ce qui concerne la vérification des comptes. Cette vérification ne serait-elle pas moins onéreuse et plus efficace si elle était faite par une compagnie de vérificateurs indépendante? A-t-on jamais étudié cette possibilité?

M. ARMSTRONG: Pas que je sache. Toutefois, je suis sûr que le travail de vérification qu'accomplit le personnel actuel nous coûterait beaucoup plus cher s'il était fait à l'extérieur. Il n'y a pas de doute là-dessus. Les travaux de nos vérificateurs se comptent par centaines chaque année et je suis d'avis que vous verriez une bonne différence dans le prix si nous devions faire appel à des compagnies de l'extérieur.

En outre, le travail de vérification dont il s'agit a quelque chose de spécial en ce sens qu'il se conforme aux méthodes particulières en usage au ministère de la Défense nationale. Aussi est-il des plus avantageux de pouvoir compter sur un personnel spécialisé en la matière. Soit dit en passant, ce service particulier de vérificateurs a été organisé en 1947-1948 à la suite d'un voeu émis par un comité